Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 45 (1916)

Heft: 13

Rubrik: Avis aux membres du corps enseignant appelés à subir les examens de renouvellement du brevet

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLVme ANNÉE. N° 13. 1er JUILLET 1916.

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

Abonnement pour la Suisse : **3 fr.** ; par la poste : **20 ct.** en plus. — Pour l'étranger : **4 fr.** — Prix du numéro : **20 ct.** Prix des annonces : **15 ct.** la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le Dr Julien Favre,** *professeur à l'Ecole normale,* **Hauterive-Posieux.**

Pour les annonces, écrire à *M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg,* et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'*Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.*

***Le Bulletin pédagogique** paraît le 1er et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.*

SOMMAIRE. — *Avis aux membres du corps enseignant appelés à subir les examens de renouvellement du brevet. — Le programme scolaire de cette année. — L'assemblée de Romont (suite et fin). — Caisse de retraite du corps enseignant. — Musée pédagogique de Fribourg. — Echos de la presse. — Bibliographies. — Chronique scolaire. — Avis.*

Avis aux membres du corps enseignant appelés à subir les examens de reuouvellement du brevet

Dans sa séance du 10 juin 1916, la Commission cantonale des études a décidé de faire abstraction désormais de l'examen de grammaire historique prévu au programme des examens du renouvellement sous la rubrique *Langue maternelle*, et de remplacer cette étude par celle de la grammaire approfondie et développée. L'ouvrage adopté, à cet effet, est le suivant : *Nouvelle Grammaire française fondée sur l'histoire de la langue à l'usage des établissements d'instruction secondaire*, par

Auguste Brachet, Paris, Hachette et Cie. L'examen sera basé sur l'étude de cet ouvrage *déjà en automne* ***1916*** et sera continué dans les mêmes conditions à l'avenir.

Fribourg, le 13 juin 1916.

Le Conseiller d'Etat, Directeur,

Georges PYTHON.

Le programme scolaire de cette année

Avec le premier mai, nos classes fribourgeoises se réorganisent. Les grands jettent un dernier adieu à l'école et une volée de jeunes y fait son entrée. L'instituteur tourne une page sur l'ancien programme ; il étudie le nouveau, le répartit et le met en chantier. Bien ordonné, très copieux, agrémenté de judicieux conseils pédagogiques et d'une nomenclature d'œuvres pédagogiques nouvelles, le programme, réuni en brochure, est devenu un guide précieux, fidèle compagnon de l'instituteur durant la laborieuse année scolaire.

L'étude du programme de calcul, sa comparaison avec celui de l'année dernière et avec les questions proposées aux élèves, lors des examens du printemps, nous amena à quelques réflexions que nous soumettons au *Bulletin*. Nous ne parlerons que du programme de calcul au cours supérieur.

Pour l'enseignement de cette branche, nos cours sont divisés en deux sections et chacune d'elle a un programme spécial à parcourir. Quelques modifications ont été apportées au programme officiel, page 22. Ainsi, l'étude des fractions ordinaires a été supprimée pour la première section du cours supérieur. Cette suppression est-elle un avantage? Nous ne le pensons pas. Et voici pourquoi.

L'étude de *la règle de trois* est ainsi limitée aux problèmes dont les quantités sont exprimées en nombres entiers, en nombres décimaux ou en fractions décimales, soit aux quinze premiers exercices contenus dans la Vme série, page 50, et à quelques autres à partir du No 22. Comment alors résoudre les exercices Nos 4, 5, 6 du partage proportionnel page 62, sans savoir effectuer les opérations relatives aux fractions ordinaires ? L'instituteur doit donc trier les exercices dans l'enchevêtrement des problèmes d'applications. Il devra, en outre, en proposer de nombreux qui ne se trouvent pas